



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**  
Procès-verbal du  
**2<sup>e</sup> CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 6 novembre 2024, 18 h 30**  
À la bibliothèque de l'école de la Marelle

**Présences :**

- Madame Mélanie Savoie, présidente
- Madame Aryane Dufresne Bernatchez, vice-présidente
- Madame Ariane Bélanger Fortin, parent
- Madame Mireille Veilleux, parent
- Madame Marie-Ève Cyr, parent
- Madame Émilie Bilodeau, parent substitut
- Madame Audrey Bilodeau, parent substitut
- Madame Sophie Masson, personnel enseignant
- Madame Marie-Claude Nicole, personnel enseignant
- Madame Catherine Chabot, personnel enseignant
- Madame Carole Chabot, directrice
- Monsieur François-Michel Bolduc, directeur par intérim
- Madame Claire Gagnon, personnel du service de garde
- Madame Andréanne Samson, personnel de soutien
- Monsieur Dave Ouellet, représentante de la communauté

**1. Mot de bienvenue de la présidente et vérification du quorum**

Ouverture de la séance à 18 h 40 et vérification du quorum. Madame Mélanie Savoie souhaite la bienvenue à tous. Madame Savoie préside la rencontre.

**CÉ-2024-11-06  
#01**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Savoie fait la lecture de l'ordre du jour. L'adoption est proposée par Émilie Bilodeau et appuyée par Marie-Claude Nicole.

**CÉ-2024-11-06  
#02**

**3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre**

Quelques corrections sont à faire :

- Dans l'entête, la date et le numéro du conseil d'établissement n'est pas bonne.
- Au point 15, il y a deux points C.
- Au point 15A : Madame Aryane Dufresne Bernatchez n'est pas la représentante de l'OPP. C'est Marie-Claude Fournier. Madame Dufresne Bernatchez fera le pont entre l'OPP et le conseil d'établissement.
- Au point 16 : La rencontre aura lieu à la bibliothèque.

L'adoption est proposée par Claire Gagnon et appuyée par Catherine Chabot.

	<p><b>4. La parole au public</b> Aucun public n'est présent.</p>	
	<p><b>5. Mot du représentant de la communauté</b> Monsieur Dave Ouellet n'est pas présent.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #03</b></p>	<p><b>6. Représentant de la communauté substitut</b> Madame Savoie a communiqué avec François Gagnon, un citoyen de Beaumont. Il est intéressé à participer aux rencontres du Conseil d'établissement. Il pourra être présent lorsque monsieur Ouellet annoncera son absence. Il mentionne même pouvoir être présent aux autres rencontres lorsqu'il sera disponible.</p> <p>Proposé par Mélanie Savoie. Appuyé par Claire Gagnon.</p>	
	<p><b>7. Mot du Comité de parents</b> Ce point est remis à la prochaine rencontre. Madame Mireille Veilleux est absente.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #04</b></p>	<p><b>8. Adoption des mandats donnés à l'OPP</b> Madame Savoie présente les règles de régie interne de l'OPP de La Marelle. Les parents de l'OPP ont proposé de s'impliquer dans les cinq projets suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a) Course des Moulins</b></li> <li><b>b) Marché de Noël</b></li> <li><b>c) Décorations dans l'école</b></li> <li><b>d) Activités de début et de fin d'année</b></li> <li><b>e) Fête des finissants</b></li> </ul> <p>Initialement, la fête des finissants est un projet des élèves. L'aide des parents de l'OPP pourra être sollicitée. Un comité est aussi formé dans l'école pour la décoration.</p> <p>Monsieur Bolduc mentionne qu'il est nécessaire qu'un membre du personnel de l'école se joigne à l'OPP lorsqu'un projet est démarré. L'OPP ne doit pas être une entité à part, les mandats seront faits en collaboration avec le personnel enseignant.</p> <p>Il est possible que d'autres projets soient ajoutés pendant l'année. Cela devra passer par le conseil d'établissement.</p> <p>Proposé par Catherine Chabot. Appuyé par Claire Gagnon.</p>	
	<p><b>9. Adoption de la régie interne de l'OPP pour l'année 2024-2025</b> Madame Savoie présente les ajouts qui ont été faits.</p>	

<p><b>CÉ-2024-11-06 #05</b></p>	<p>Un membre école participera aux mandats de l'OPP. Modification à faire : ce point doit être ajouté au point 7 et non au point 8.</p> <p>Au point 11c, les deux éléments ont été séparés. Au point 12, il est ajouté que le remboursement des dépenses se fera selon l'orientation du conseil d'établissement.</p> <p>Au point 14, Si les parents du conseil d'établissement demandent un avis à l'OPP, les membres doivent se réunir dans un délai raisonnable afin d'y répondre à la prochaine rencontre du conseil d'établissement. Modification à faire : à reformuler.</p> <p>Au point 16, le projet de modification des règles sera entériné par les membres du conseil d'établissement. Modification à faire : entériné au conseil d'établissement.</p> <p>Proposé par Sophie Masson. Appuyé par Marie-Claude Nicole.</p>	
	<p><b>10. Mot de la représentante de l'OPP et demande de précisions en lien avec les profits de la course des Moulins</b></p> <p>Madame Aryane Dufresne Bernatchez, qui est le lien entre la représentante de l'OPP (madame Marie-Claude Fournier) et le CÉ est absente ce soir. Le point sera remis à la prochaine rencontre.</p> <p>Madame Mélanie Savoie explique que Madame Marie-Claude Fournier souhaitait qu'une précision soit apportée. L'OPP n'est pas responsable des décisions en lien avec l'argent amassé par la course des Moulins. Les propositions viennent de l'école. Les parents peuvent bien entendu faire des propositions. Les décisions seront approuvées au conseil d'établissement.</p> <p>Madame Sophie Masson mentionne que les priorités sont : structures pour les filets de la structure de deck, casques, autres sorties sportives.</p> <p>Madame Masson mentionne qu'une participation des parents serait nécessaire pour demander au conseil municipal une collaboration pour les achats et l'entretien de la surface de deck et pour qu'ils puissent l'utiliser. Est-ce que la municipalité pourrait poser les structures pour les filets? Madame Savoie mentionne qu'un partenariat pourrait être établi pour que la municipalité accepte de s'impliquer. Les filets sont achetés, mais pas la structure. Madame Savoie demande s'il y a des montants résiduels des années antérieures?</p> <p>Monsieur Bolduc propose que la direction fasse un premier pas pour établir une collaboration avec la municipalité. Une collaboration avec la municipalité serait</p>	

vraiment intéressante. Monsieur Stéphane Canac-Marquis est la personne responsable des locations de locaux à la municipalité. Le maire devrait aussi être sollicité.

Les élèves ont des lunettes pour l'instant, mais il serait prioritaire d'avoir des casques avec des grilles. Les enfants pourraient-ils apporter leurs propres casques?

Madame Savoie mentionne qu'une affiche pourrait être installée pour que les planches à roulette ou autres objets qui pourraient abimer la surface soient interdits. Monsieur Bolduc va faire des vérifications.

Madame Émilie Bilodeau demande si l'argent servira à d'autres projets puisque la surface de deck n'est pas utilisée par tous les élèves. Madame Savoie mentionne que, considérant l'enjeu de sécurité, il serait important de compléter le projet de la surface de deck.

Les activités sportives sont déjà engagées. Le transport n'est pas gratuit. L'argent est-il uniquement pris dans les montants de la course des Moulins? Un montant peut-il être demandé aux parents? Monsieur Bolduc va faire les vérifications. Il ne faudrait pas que tout l'argent serve pour la surface de deck et qu'il n'en reste plus pour les sorties sportives.

Madame Savoie propose qu'un document soit préparé et que les membres du CÉ se présentent en grand nombre au conseil municipal.

Les priorités sont les suivantes avec le montant de la course des Moulins:

- 1) Activités sportives
- 2) Casque
- 3) Structure

Pour la structure, on mise sur le partenariat avec la municipalité.

Monsieur Bolduc va vérifier les partenariats qui sont faits dans d'autres municipalités (Saint-Anselme).

Madame Sophie Masson va sortir les couts avec monsieur Carol Gravel. Un document sera préparé pour présenter les besoins.

Madame Savoie va communiquer avec Stéphane Canac-Marquis.

Monsieur Bolduc va communiquer avec le maire, monsieur David Christopher.

Madame Marie-Claude Nicole va vérifier avec une connaissance pour un modèle de document.

La prochaine rencontre du conseil municipal est le 2 décembre. Il serait souhaitable que le document soit prêt à présenter à ce moment-là.

**CÉ-2024-11-06**

**#06**

Proposé par Mélanie Savoie.  
Appuyé par Catherine Chabot.

<p><b>CÉ-2024-11-06 #07</b></p>	<p><b>11. Mot du service de garde</b> Madame Claire Gagnon rappelle les changements qui ont été faits dans les tarifs.</p> <p>Madame Savoie se questionne sur la gestion du budget du service de garde. Madame Gagnon et monsieur Bolduc mentionnent que le portefeuille appartient au service de garde. Les surplus peuvent être partagée avec l'école s'il y en a. Le montant demandé aux parents est le montant maximal autorisé par le ministère. Madame Savoie se demande s'il est nécessaire de charger aux parents le montant maximum.</p> <p>Le conseil d'établissement doit suivre le budget du service de garde. Monsieur Bolduc mentionne que le budget sera présenté en décembre. Il sera alors nécessaire d'évaluer le tout. Si les surplus sont très grands et son partagés avec l'école, est-ce que les frais pourraient être diminués? Cela sera à évaluer. Madame Gagnon mentionne que par le passé, il avait été décidé de réduire le tarif pour les journées pédagogiques et que cela avait été apprécié à l'époque.</p> <p>Proposé par Claire Gagnon. Appuyé par Marie-Claude Nicole.</p>	
	<p><b>12. Adoption de la régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025</b> Madame Savoie présente les modifications qui ont été faites. Pour les parents substitut, l'engagement pourrait être d'un an ou deux ans. Une participation d'un an seulement pourrait permettre à plus de parents de vouloir s'impliquer. Cela ne sera pas ajouté.</p> <p>Modification à faire au point 4.5 : le nombre est de 6 rencontres. Un total de 7 rencontres est planifié au calendrier.</p> <p>4.6 : coquille : des rencontres.</p> <p>Point 9.6 : Le procès-verbal et l'ordre du jour seront transmis aux parents par courriel (coquille : aux parents).</p> <p>Point 11.2 ajouté.</p> <p>Point 6 : Il faudrait ajuster la mise en page (6.1, 6.2...).</p> <p>Point 9.1 : À modifier : Le secrétaire du conseil d'établissement rédige le procès-verbal des délibérations du Conseil et le transmet à la secrétaire de l'école, qui le transmet aux membres avec les documents de la séance suivante.</p>	

<p><b>CÉ-2024-11-06 #08</b></p>	<p>Proposé par Marie-Claude Nicole. Appuyé par Catherine Chabot.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #09</b></p>	<p><b>13. Approbation du projet éducatif 2023-2027</b> Monsieur Bolduc mentionne que le projet éducatif a été adopté l’an dernier. Il s’agit d’une approbation et non d’une adoption.</p> <p>Proposé par Sophie Masson. Appuyé par Marie-Claude Nicole.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #10</b></p>	<p><b>14. Approbation des modifications aux normes et modalités en évaluation pour l’année 2024-2025</b> Monsieur Bolduc explique que le document doit être envoyé aux parents à chaque année. Certaines modifications ont été apportées (par exemple, l’écriture n’est plus évaluée à la première étape au premier cycle.</p> <p>Proposé par Catherine Chabot. Appuyé par Marie-Claude Nicole.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #11</b></p>	<p><b>15. Suivi de demandes formulées par les parents</b> <i>15.1 Gestion de la chaleur dans l’école (option de rideaux dans les fenêtres)</i> Un parent a dit à madame Savoie s’inquiéter de la chaleur dans l’école. Elle a suggéré que des rideaux puissent être mis dans les fenêtres. Madame Masson mentionne que l’air climatisé est disponible dans les nouvelles classes. Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle n’ont pas l’air climatisé. Monsieur Bolduc mentionne que le centre de services pourrait évaluer la situation. Des pellicules dans les fenêtres pourraient être installées. Les corridors ne sont pas une priorité. Les enseignantes ne trouvent pas qu’il s’agit d’un enjeu. L’enjeu est dans les classes du 2<sup>e</sup> étage. Une demande a été faite pour l’air climatisé, mais cela n’avait pas été accepté.</p> <p>Madame Savoie propose que la direction fasse une demande au centre de services (pour certaines classes et non pour les corridors).</p> <p>Proposé par Claire Gagnon. Appuyé par Sophie Masson.</p> <p><i>15.2 Service de traiteur</i> Madame Savoie apporte cette demande qui vient d’un parent. Madame Bélanger-Fortin mentionne que le point a été abordé l’an dernier au conseil d’établissement. Les tarifs des services de traiteur avaient été évalués. Le conseil d’établissement avait conclu qu’il n’y aurait pas de service de traiteur. Madame Gagnon ajoute que les élèves mangent maintenant dans les classes, que la gestion est déjà difficile avec les micro-ondes. Les élèves ont peu de temps pour sortir à</p>	

<p><b>CÉ-2024-11-06 #12</b></p>	<p>l'extérieur. Le service de traiteur a déjà été utilisé, mais il y avait souvent des erreurs. Cela était une gestion supplémentaire.</p> <p>Madame Savoie propose de faire le rappel aux parents des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année qu'il est préférable d'éviter les repas à réchauffer au micro-ondes. Il serait important de rappeler aux parents les impacts : les éducatrices sont surchargées, les groupes sont pleins et les enfants n'ont pas beaucoup de temps pour sortir à l'extérieur lorsqu'il y a beaucoup de lunchs à faire réchauffer.</p> <p>Le conseil d'établissement ne souhaite pas qu'un service de traiteur soit utilisé. Le service de garde fera un rappel pour que les parents priorisent les repas froids ou les thermos.</p> <p>Proposé par Claire Gagnon. Appuyé par Sophie Masson.</p>	
	<p><b>16. Présentation de l'évaluation et des résultats du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</b></p> <p>Ce point sera abordé lors de la prochaine rencontre.</p> <p>Une capsule est disponible sur le sujet sur le site du ministère dans les formations du conseil d'établissement. Madame Savoie fera parvenir le lien aux membres du CÉ.</p> <p>Fiche explicative : <a href="https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 6 Plan-lutte-intimidation-violence.pdf">https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 6 Plan-lutte-intimidation-violence.pdf</a></p> <p>Capsule vidéo : <a href="https://youtu.be/WhFDsQTtviM?si=XvAczt320YDr-RY6">https://youtu.be/WhFDsQTtviM?si=XvAczt320YDr-RY6</a></p>	
	<p><b>17. Suivi du dossier des réseaux sociaux</b></p> <p>À la suite de la dernière rencontre du CÉ, une consigne a été donnée aux enseignants de ne plus ajouter sur la page Facebook de photos qui permettent d'identifier des élèves. L'OPP souhaitait organiser une formation. Monsieur Bolduc va vérifier si une formation sur l'identité numérique pourrait être offerte.</p> <p>La consigne a été donnée à tous pour Facebook. Une nuance pourrait être faite pour les réseaux sécurisés comme Seesaw. Pour l'instant, la directive reste de ne pas partager de photos. Madame Audrey Bilodeau, qui est absente ce soir, devait faire des vérifications. Son retour est attendu avant de prendre une décision pour les autres canaux que Facebook.</p> <p>Madame Bélanger-Fortin propose qu'une nuance soit apportée. Pour les canaux sécurisés, des photos pourraient être partagées, mais uniquement de l'enfant concerné. Il ne doit pas y avoir d'autres enfants sur les photos. Les membres du conseil d'établissement sont d'accord avec cette proposition.</p>	

<p><b>CÉ-2024-11-06 #13</b></p>	<p>Proposé par Catherine Chabot. Appuyé par Claire Gagnon.</p>	
	<p><b>18. Suivi date de déclaration de la clientèle. Proposition de transmettre aux autres instances.</b></p> <p>Une proposition a été écrite pour que la date du 30 septembre ne soit plus la date officielle de déclaration de la clientèle en raison de la nouvelle journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Madame Savoie fait la lecture de la lettre, qui est disponible sur Teams. Cette lettre sera soumise au comité de parents par Mireille. Le comité de parents pourra faire un suivi s’il est jugé que la demande est pertinente. Madame Savoie va modifier la lettre pour qu’elle s’adresse au comité de parents.</p>	
	<p><b>19. Sujets divers d’information</b></p> <p><i>19.1 Voyage à Toronto</i></p> <p>Monsieur Bolduc explique que Madame Marie-Ève, qui organise le voyage à Toronto, demande l’accord du conseil d’établissement pour débiter les démarches (organisation de la campagne de financement, planification des activités et des coûts, etc.). Le conseil d’établissement est d’accord pour que les démarches soient débutées. Les informations seront présentées au CÉ plus tard.</p> <p><i>19.2 Suivi sur la propreté</i></p> <p>Madame Émilie Bilodeau a observé que l’école ne semble pas plus propre et demande un suivi sur ce point. Le concierge est très gentil, mais il a parfois besoin qu’on lui montre comment faire. Madame Gagnon mentionne qu’elle lui a expliqué certaines choses et qu’il s’est déjà amélioré. Il a été demandé à la compagnie de venir le former. Madame Nicole mentionne que les planchers des classes sont bien nettoyés. Il manque encore parfois de savon ou de papier dans les salles de bain. Il n’a peut-être pas encore établi une routine efficace. Monsieur Bolduc dit que la demande a été faite à la compagnie, mais qu’ils ne sont pas venus. La secrétaire a fait plusieurs demandes auprès de la compagnie. Madame Gagnon a pensé que le conjoint de Marie-Josée Maurice pourrait venir former le concierge. La facture pourrait être envoyée à la compagnie (en les avisant à l’avance).</p>	
	<p><b>20. Date de la prochaine rencontre</b></p> <p>La prochaine rencontre aura lieu le 4 décembre 2024 à 18 h 30. Madame Savoie rappelle aux membres du CÉ d’aviser lorsqu’ils prévoient être absents aux rencontres.</p>	
<p><b>CÉ-2024-11-06 #014</b></p>	<p><b>21. Levée de la séance</b></p> <p>Il est proposé par Mélanie Savoie et appuyé par Claire Gagnon de lever la séance à 20 h 40.</p>	



---

François-Michel Bolduc, directeur par intérim

---

Mélanie Savoie, présidente